

*Mobilités :
une perception induite
par les sources ?*

Christian CHEVANDIER

Christian CHEVANDIER
Centre Pierre Léon

Mobilité géographique, mobilité professionnelle, mobilité sociale, mobilité d'entreprise, l'inventaire de ces perspectives dynamiques laisse somme toute de côté d'autres mobilités, qui peuvent être facteurs des premières : les mobilités de sociabilité, de statut familial, de religion, d'idéologie, de potentialités liées à la santé, à l'acquisition d'une culture ou tout simplement d'âge. Cette remarque liminaire ne peut d'ailleurs occulter le fait qu'il est déjà fort malaisé de saisir l'objet de l'étude des mobilités : qu'est-ce que l'on mesure réellement ? Plus encore, on doit faire une critique précise des sources : que peut-on mesurer ? Et, potentialisés, ces défis se retrouvent lorsque l'on tente de saisir les interactions entre ces différentes mobilités : que peut-on mettre en rapport ? Répondre à ces questions nécessite de se poser celle des travers imposés par l'état ou la nature des sources et des imprécisions, voire des inexactitudes d'analyse, qui risquent d'en découler. En amont même des problèmes de traitement statistique¹, de codage², la prudence doit déjà s'imposer. Pour illustrer

mon propos, et parce qu'à ce stade de l'étude les exemples se révèlent singulièrement éloquentes, je n'hésiterai pas à évoquer des cas précis, empruntés notamment à l'étude monographique que j'ai effectuée du personnel d'un Atelier de réparations ferroviaires de la région lyonnaise.

MOBILITÉ, MOBILITÉS : QUE MESURER ?

Délimiter et évaluer la mobilité géographique peut sembler tâche aisée. Tel individu déménage, et le rapport est fait avec un quelconque élément de son histoire : il vient de se marier, un de ses fils est parti du foyer, il travaille dans une autre entreprise, il est parti d'un logement qu'il louait pour un autre qu'il est en train d'acquérir... En revanche, s'il ne déménage pas, il est facile de le taxer d'immobilité, et de ne pas voir dans cette abstention une éventuelle stratégie alors qu'il vient de changer d'entreprise et que son nouveau lieu de travail se retrouve bien éloigné de son domicile. De même, quand l'environnement du logement est radicalement transformé, lorsque par exemple l'habitant d'un petit pavillon du quartier des Minguettes, à Vénissieux, isolé au milieu des champs de maïs, voit construire alentour d'énormes tours et arriver des centaines de nouveaux habitants, n'est-ce pas céder à une fallacieuse facilité que de décréter l'immobilisme ? Et n'évoquons que pour l'anecdote le cas de ce banlieusard qui, sans déménager, est recensé cinq années plus tard à une autre adresse car l'agent du dénombrement a pénétré dans l'immeuble par une autre entrée, donnant sur une autre voie.

Pour l'étude des mobilités professionnelles et sociales, sans même aborder l'aspect factice des démarches de codage, la taxinomie est loin d'être

neutre. Lorsque l'on tente de mettre en perspective des mobilités, la tentation est constante de passer de la volonté descriptive, terminologique, classificatrice à une hiérarchisation normative. Nous en revenons en ce domaine toujours au lien entre le nom donné au métier, la fonction, la réalité du travail et la manière dont elle est ressentie. Sans même effleurer le problème si épineux, et pourtant si révélateur, des faisant-fonctions, comment situer réellement, dans les années cinquante, l'ajusteur qui règle des machines-outils manoeuvrées par des travailleurs sans qualification dans un atelier où il n'y a pas de régleur et qui, titulaire du C.A.P., se dit ajusteur, et celui, titulaire du même C.A.P., qui se dit aussi ajusteur, qui dans un autre atelier se contente de manoeuvrer une machine réglée par un régleur. Mais là au moins, les critères permettant de dénommer le travailleur sont connus (qualification reconnue par un diplôme professionnel, par un déroulement de carrière) et se distinguent seulement de la réalité du travail : tous deux ont appris à préciser le fini d'une pièce, et leurs tâches diffèrent car elles découlent d'une polyvalence inhérente à leur formation et aux conditions de la production.

Mais le cas est encore aisé lorsque l'on sait de quoi il s'agit, et l'on voit bien un ajusteur régler une machine-outil ou la conduire. Parfois la terminologie se veut plus définie, et ostentatoirement ordonnée. Prenons l'exemple des ouvriers du bois, et plus précisément dans une usine où ils sont en nombre et exécutent des travaux de première importance : les Ateliers de réparations ferroviaires d'Oullins, où ils se chargent des voitures de voyageurs, dont la plupart étaient encore en bois jusqu'à l'arrivée, dans l'entre-deux-guerres, des premières voitures métalliques. Charrons de

toutes espèces, charpentiers, scieurs, tourneurs sur bois, toupilleurs, ils ont tous une tâche bien déterminée. Surtout, le menuisier ne peut pas se confondre avec l'ébéniste : le menuisier travaille de manière plus grossière un bois moins précieux tandis que l'ébéniste exécute la finition, figrole, travaille les bois exotiques. Au début du siècle, la hiérarchie est évidente et chacun se réclame de sa qualification. Parfois, une promotion peut permettre au charron d'être menuisier ou au menuisier de devenir ébéniste. Cette hiérarchisation est si claire qu'elle se retrouve encore présente dans la mémoire. Ainsi, un ancien menuisier peut prétendre, lors d'une enquête orale effectuée dans les années quatre-vingts, que, bien que n'ayant pas « connu ça », « à cette époque », on appelait ébéniste celui qui s'occupait des voitures de seconde classe et menuisier celui qui travaillait sur des voitures de troisième et quatrième classes. Une telle assertion relève sans doute de la légende, s'explique en partie par l'essence des bois utilisés pour ces différents véhicules mais suppose-rait une planification du travail très difficile à établir et laissant trop souvent inoccupés des travailleurs. Elle n'en est pas moins significative de cette hiérarchisation. Or, au milieu des années trente, cette distinction a en grande partie disparu. Le même travailleur du bois peut se réclamer de différentes qualifications. C'est ainsi qu'un ouvrier qui se déclare charron à son arrivée dans l'usine, dans les années trente, est embauché et commissionné un an plus tard comme aide-ouvrier ébéniste, devient menuisier, finit sa carrière comme maître-ouvrier menuisier³, mais se dit ébéniste lorsqu'il est recensé, et se proclame « employé des chemins de fer » pour son mariage. Cette impré-

sion qui fait que des travailleurs du bois pouvaient se déclarer « ouvriers » ou « employés », si elle était impensable au début du siècle, devint courante dans l'entre-deux-guerres et recoupa, pour l'amplifier, l'indétermination entre les différents types de métier du bois. Sans insister ici sur la cause de cette confiscation de l'identité, la réussite en moins d'une quinzaine d'années d'une politique de rationalisation qui a fait que chacun, quelle que fut sa spécialité, pouvait travailler n'importe quel type de bois tandis que les tâches étaient devenues moins différenciées au sein des équipes⁴, et qui n'est pas l'objet de la présente étude, on ne peut que constater qu'une taxinomie probante au début du siècle est dépouillée de toute signification trente années plus tard. Comment alors, au moyen de sources qui ne prennent en rien en compte cette évolution, étudier la mobilité au sein de ces corporations⁵ ?

Ebéniste, menuisier, l'indétermination de la terminologie est dans ce cas consécutive à une indétermination des tâches. Comment déterminer cependant, lorsqu'une même appellation permet de désigner deux travaux différents en leurs conditions, par la nature et le prestige des tâches effectuées, et même par les appointements ? C'est le cas des assistants hospitaliers des Hospices Civils de Lyon. Ce grade, créé en 1926, consacré par un diplôme sanctionnant une année d'études et destiné à fournir un personnel relativement qualifié afin d'assister les infirmières, s'est trouvé faire double emploi au début des années soixante, lors de la création d'un cadre distinct d'aides-soignants. En simplifiant, et en ne faisant pas mention des péripéties statutaires survenues autour de ce grade, disons que les assistants hospitaliers, situés par leur qualification entre les aides-soignants et les

infirmiers, exercent une fonction hybride, dont la nature est directement liée au manque de personnel infirmier dont ils font fonction. La pénurie étant plus importante la nuit, les assistants hospitaliers sont appelés à effectuer nuitamment des gestes paramédicaux, comme des injections ou des surveillances de constantes bio-physiologiques, alors que les soins qu'ils prodiguent lorsqu'ils sont de jour, de nursing le plus souvent, sont habituellement du ressort des aides-soignants⁶. Voulant inciter ces personnels à travailler la nuit, les Hospices Civils de Lyon ont profité de la spécificité lyonnaise de cette qualification pour mettre en place deux déroulements de carrières différents, selon que les assistants travaillent de nuit ou de jour, ce qui était impossible pour les infirmières dont les indices étaient déterminés au niveau du ministère. Et c'est ainsi que l'on se retrouve en présence de deux grilles de rémunération qui, à échelon égal, peuvent différer de près de 10 % en faveur du personnel de nuit, qui bénéficie, en outre, de primes spécifiques en fonction de ses horaires. Nous pouvons donc avoir un assistant hospitalier de nuit qui, passant de jour⁷, se trouve effectuer un travail moins gratifiant et moins payé, mais dont cette mobilité professionnelle ne peut être prise en considération si l'on se contente de ne tenir compte que de la dénomination de son travail, voire même de l'échelon où il est placé dans son déroulement de carrière.

Se trouve d'ailleurs, par ce biais, posé le problème pécuniaire. Si l'on laisse comme marginal le cas des métiers du spectacle où certains rôles relativement rémunérateurs sont néanmoins considérés par les comédiens comme les obligeant à déroger, le niveau du salaire est en train de devenir signe du prestige d'une fonction, à tel

point qu'il est présenté en tant que tel par les organisations de travailleurs, syndicats ou coordinations⁸. Il peut même être appelé à pallier l'absence de qualification spécifique pour une fonction qui se veut plus prestigieuse, et c'est ainsi qu'une amicale corporatiste de conducteurs de T.G.V. demande la mise en place d'un cinquième grade de conducteur, alors que conduire un T.G.V. est une tâche moins ardue que la conduite d'un train diesel⁹.

Mais l'argent n'est pas forcément l'élément le plus important. Plus que l'obtention par les instituteurs d'une rémunération et d'un déroulement de carrière semblables à ceux des professeurs du secondaire, c'est leur nouvelle appellation de « professeur d'école » qui a soulevé le plus de polémiques. Le prestige d'une fonction est sans aucun doute un élément de poids. Et après Luc Boltanski et Pierre Bourdieu qui demandent « *Quel sens y-a-t-il à identifier l'instituteur de 1880 à l'instituteur de 1930 et à l'instituteur de 1974?* »¹⁰, il est possible de surenchérir en étant pour le moins sceptique sur la réalité de la mobilité sociale ascendante lorsque le fils d'un instituteur des années cinquante devient professeur certifié dans les années quatre-vingts. De même, la considération dont jouit un médecin généraliste libéral et les revenus qu'il peut espérer sont loin d'être les mêmes selon qu'il exerce dans un quartier aisé d'une grande ville ou en milieu rural : riche et peu considéré dans le premier cas, il est moins fortuné mais est devenu un notable dans le second. Passer d'un lieu d'exercice à l'autre constitue donc pour ce travailleur une double et inverse mobilité selon que l'on retienne le critère des revenus ou celui de la « reconnaissance »¹¹. S'en tenir à la simple dénomination, quelle que soit la source, est facteur d'incompréhension

de la réalité d'un phénomène et se pose à nouveau le problème de l'efficience des éléments pris en compte pour tenter d'évaluer les mobilités professionnelle et sociale.

CRITIQUE DES SOURCES : QUE PEUT-ON MESURER ?

Impossible, bien sûr, d'aborder la méthodologie des études de mobilité sans insister sur la critique des sources qui conduit à des conclusions d'autant plus redoutables que sont mises en rapport des données recueillies à deux moments distincts. Les principales sources quantitatives utilisées en France par les historiens sont de deux espèces. Ne nous livrons pas à une approche critique de l'utilisation des registres du dénombrement, déjà largement effectuée¹², et contentons-nous des listes électorales. Ne prenons même pas en compte le fait qu'elles excluent une bonne partie de la population, les femmes jusqu'au sortir de la Seconde guerre mondiale, les jeunes, les étrangers. Le filtre ne s'arrête d'ailleurs pas là. Nous savons qu'elles prennent en compte plus parfaitement les natifs du lieu ou ceux qui y sont installés depuis un temps relativement important, à tel point que Jean-Luc Pinol estime que s'inscrire sur ces listes est « *précisément le signe de l'enracinement dans la ville* »¹³. Pour ne prendre que l'exemple des cheminots d'Oullins au temps du Front populaire, ils sont 19 % des électeurs potentiels à ne pas être inscrits sur les listes électorales, mais seulement 7,5 % s'ils sont natifs de la commune. Elles sont donc pour le moins réductrices lorsqu'il s'agit de mesurer la mobilité géographique. Et elles sont tout aussi inopérantes pour mettre en exergue une mobilité professionnelle. Recopiées le plus souvent sans modification une année après l'autre lorsqu'il

n'y a pas déménagement, elles ne prennent pas en compte un changement d'état professionnel, que l'électeur ne se donne presque jamais la peine de signaler. Et c'est ainsi que Claude Jordéry, maire d'Oullins, conseiller général, député, inspecteur départemental de l'enseignement technique, est inscrit comme « manœuvre » dans les listes électorales. Il est d'ailleurs possible de tirer profit de ce travers pour savoir qu'un individu exerça à un moment de sa vie telle profession. Mais le recueil d'une semblable donnée est bien évidemment trop aléatoire pour fournir matière à traitement quantitatif. Autre travers, trop aisément oublié de ces listes, le fait qu'elles sont fruit d'une démarche dont le citoyen peut bien estimer pouvoir, ou devoir, se dispenser toute sa vie, et ce sont des hommes qui ont au moins effectué cette démarche minimale de participation à la vie de la cité qui sont pris en compte. Cela fait que certaines parties de la population, plus présentes dans ces registres, se retrouvent sur-représentées. Et c'est ainsi que tous les syndicalistes oullinois des Ateliers, dans la première moitié du XXe siècle, sont inscrits¹⁴. En revanche, d'autres catégories de travailleurs se retrouvent moins souvent sur ces registres. Et c'est ainsi que, pour la même usine et à âge égal, les cadres subalternes, chefs d'équipes ou contremaîtres, sont deux fois plus nombreux à ne pas être inscrits sur les listes électorales en 1906, trois fois plus nombreux en 1936¹⁵.

Mais si les listes électorales sont peu sûres du fait du caractère facultatif de la démarche d'inscription, les archives militaires, censées suivre les différents itinéraires des citoyens¹⁶, devraient nous séduire. Là encore, le côté idéal de la source laisse à désirer. Une fois redevenu civil, le Français n'est

pas toujours enclin à mettre les autorités militaires au courant de ses pérégrinations géographiques ou professionnelles, et beaucoup d'hommes d'un âge avancé sont encore domiciliés par l'armée chez leurs parents. De même, des changements de situation professionnelle peuvent induire des stratégies de déclaration, et l'obtention d'un diplôme donnant accès à un grade prolongeant de quelques années la période pendant laquelle le réserviste est mobilisable peut être tue tandis que ce qui est en mesure de permettre une affectation spéciale ou une mobilisation sur le lieu de travail a tendance à être plus systématiquement déclaré.

Les archives de l'état civil, et notamment les actes de mariage, possèdent aussi plus d'un défaut. D'abord, ils ne prennent, bien sûr, en compte, ni les célibataires ni les personnes vivant en concubinage. Mais même les indications portées sont sujettes à caution. L'adresse donnée peut être erronée, soit pour que les jeunes époux puissent avoir la possibilité de se marier dans une commune déterminée, soit pour occulter une cohabitation préconjugale. De même, la profession indiquée sur un acte destiné à être lu devant un public de proches peut être révélée de manière plus prestigieuse, niant ainsi une sous-qualification qui ne pose pas de problème lorsqu'elle n'a à être dite que devant l'agent du dénombrement. Pour l'analyse de la mobilité sociale, outre le fait que la profession qu'exerçaient des parents décédés n'est pas indiquée, le principal travers est, bien sûr, que parents et enfants sont saisis à des moments différents de leur vie professionnelle, l'un près de l'instant initial et l'autre bien plus proche du terme. La difficulté des démarches pour saisir père et fils au moment de leurs noces respectives, obligeant à revenir à la déclaration de naissance du

père puis, lorsque le registre en porte l'indication, ce qui n'est légalement obligatoire que depuis le début du siècle, au mariage du père, rend fort lourd un processus par ailleurs plus aléatoire lorsque le père est originaire d'une région lointaine et hypothèque donc la validité des résultats.

N'y aurait-il donc pas de source idéale ? Il est toujours possible d'espérer en dénicher, et dans le cas de l'étude des travailleurs des Ateliers ferroviaires d'Oullins, un fort riche dépôt semblerait combler ce vœu. Il s'agit des archives de la Caisse de retraite des personnels de la S.N.C.F., entreposées dans des bâtiments du port de la Joliette, à Marseille. Pour chacun des presque quatre cent mille allocataires, un dossier de différentes fiches et feuilles permet de connaître la qualification, parfois la formation initiale, le déroulement de carrière, la vie conjugale et parentale, précisant les dates et souvent les lieux des mariages des agents, des naissances de leurs enfants, fréquemment aussi les différents domiciles¹⁷. En outre, certains dossiers peuvent contenir des actes d'état civil, généralement de mariages, ainsi que des certificats médicaux et des fiches établies par les autorités militaires précisant les modalités du passage sous les drapeaux de l'allocataire. Un tel gisement est sans doute séduisant, mais il n'en doit que susciter une méfiance plus aiguë du chercheur. D'abord, un dépouillement exhaustif étant exclu du fait même de l'ampleur du dépôt, une approche partielle risque de privilégier le poids des travailleurs les plus mobiles, puisqu'une personne a autant de chance de figurer dans l'échantillon si elle a présenté telle caractéristique quelques semaines, que si ce fut le cas pendant un tiers de siècle, que l'étude porte sur un site ou une catégorie. D'autre part, dans la

mesure où seuls sont disponibles les dossiers des agents qui sont vivants, ou dont la veuve est encore en vie, certaines catégories de population se retrouvent moins représentées, qu'il s'agisse des célibataires ou des ouvriers travaillant à des postes présentant un danger et dont la durée de vie est moindre que celle des autres agents. Et puis surtout, ne sont pas pris en compte les travailleurs dont le temps passé au sein des institutions ferroviaires n'a pas donné l'occasion de pouvoir bénéficier des allocations de la Caisse de retraite. Or, ce sont ces travailleurs fugaces, ici totalement exclus, que l'on a le plus de difficultés à repérer par ailleurs. Cette source idéale peut se révéler en réalité comme amplifiant un défaut du prisme d'observation.

Il n'en faut pas moins relativiser les imperfections de ce gisement, puisqu'il permet de mettre en évidence des phénomènes qui sans lui resteraient ignorés. Ainsi en est-il du caractère masculin de la mobilité spatiale des retraités : le travailleur en retraite quitte parfois le lieu où il a vécu ses dernières années de labeur, tandis que les veuves ne déménagent pas.

MOBILITÉS : QUE PEUT-ON METTRE EN RAPPORT ?

Le problème des sources dans l'étude des mobilités est que les indications qu'elles fournissent sont souvent limitées, et ne prennent donc point en compte des éléments déterminants de l'explication de ces mobilités. Ainsi, lorsque trois ouvriers nés dans un village de l'Ain sont embauchés comme manoeuvres aux Ateliers d'Oullins et terminent leurs carrières maîtres-ouvriers dans des métiers du bois, aucun des documents habituellement utilisés par le praticien de l'histoire quantitative ne peut donner la moindre explication à

ces carrières parallèles : actes d'état civil ou registres du dénombrement, aux Archives Départementales du Rhône comme dans celles de l'Ain, permettent de savoir qu'avant d'arriver dans l'agglomération lyonnaise ils travaillaient la terre, que leurs pères, mères, les autres membres de leur famille, les témoins des actes d'état civil qui les concernent, tous se sont déclarés cultivateurs. Comment alors comprendre que Corveissiat, ce village de l'Ain dont ils sont originaires, est une localité où tout le monde est, certes, agriculteur, mais que chacun y travaille le buis, qui pousse là dans d'excellentes conditions, que cultivateur peut aussi parfois signifier tourneur sur bois et que leur embauche comme manoeuvre n'a été en fait qu'un artifice leur permettant de pouvoir rapidement exercer dans leur spécialité. Là, au moins, l'incompréhension du phénomène peut être le fait d'un chercheur scrupuleux, alors que l'on a trop facilement tendance à mettre en rapport origine géographique et milieu professionnel d'origine. Ainsi, il est tentant de prendre pour des fils de cultivateurs les vingt-quatre cheminots d'Oullins originaires des Hautes-Alpes et y oeuvrant en 1906, 1921 ou 1936. Mais lorsque, dans la moitié des cas, il est possible de connaître le métier du père¹⁸, force est de constater qu'ils déclarent tous travailler dans l'industrie, dans la métallurgie, mais aussi dans le textile ou la peinture. Ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, comme peuvent nous l'apprendre les sources orales, de s'occuper de quelque culture, de quelque coupe, de quelque pâturage, de quelque cheptel.

Parmi les éléments difficiles à manier grâce aux sources quantitatives les plus classiques, se situe l'engagement dans la vie civique ou sociale. Or, il est une composante de poids des fac-

teurs de mobilités. Mobilité géographique d'abord, et sans même faire appel au héros de *Germinal*, ne citons que l'« exode ouvrier » qui suit la grève de chez Schneider et voit en 1900 des centaines d'ouvriers licenciés quitter le Creusot¹⁹. Mobilité professionnelle aussi, et les militants connus doivent souvent changer de branche, ou alors, dans l'impossibilité de trouver une place, s'établir à leur compte, mettant à profit l'esprit d'initiative qu'ils ont pu développer dans leurs activités militantes, tout comme les relations qu'ils s'y sont faites et qui leur permettent de trouver rapidement des prêteurs ou des clients²⁰. Mobilité sociale enfin, et les enfants de syndicalistes ont souvent un parcours social ascendant²¹. Or, ne nous donnant que rarement des éléments sur cet engagement, les sources quantitatives ne nous permettent pas de le prendre en compte. Que dire d'ailleurs lorsque, pour des raisons liées à l'essence même de ces sources, elles le dissimulent ? C'est ainsi que les archives de la Caisse de retraite des agents de la S.N.C.F. recèlent un dossier qui relate la longue carrière typique et rectiligne d'un électricien, dont rien ne nous permet de savoir qu'il n'a exercé ses talents à la S.N.C.F. que pendant deux ans, et qu'il est devenu secrétaire général de la principale confédération syndicale française.

Autre élément favorisant les mobilités, la sociabilité. Si les méthodes de l'anthropologie peuvent permettre de déterminer la part du choix des relations dans une stratégie de mobilité ascensionnelle²², celles de l'histoire quantitative laissent le chercheur bien dépourvu. A peine peut-on utiliser, en complément de sources permettant de repérer une quelconque mobilité, l'identité des témoins lors des actes de mariages, mais dans des conditions

légalles nécessitant pour les actes anciens de moins d'un siècle, l'autorisation du Procureur de la République. Et, là encore, la source est loin d'être parfaite. L'éventualité d'une mobilité sociale n'est pas toujours envisagée au moment des noces. La part familiale est fort importante dans la cohorte des témoins. Mais, même en ne prenant pas en compte les membres de la famille des mariés, il apparaît, dans le cas des mariages des ouvriers des Ateliers ferroviaires d'Oullins, que la présence d'un témoin a avant tout pour effet d'entériner un type et surtout un niveau de qualification²³ et le faible nombre des agriculteurs témoigne d'une rupture avec le milieu d'origine, mais ne présage en rien d'une évolution professionnelle; c'est ainsi que l'on ne trouve pas plus de membres de l'encadrement - qui au demeurant fournit singulièrement peu de témoins²⁴ -, aux mariages des futurs contremaîtres qu'à celui des autres ouvriers.

Souvent, une critique qui peut être élaborée pour la détermination d'un type de mobilité se révèle pertinente pour un autre type. Ainsi, Yves Fricker et Roger Girod ont mis en évidence le fait qu'une « mobilité séquentielle » professionnelle ou sociale, caractérisée par un mouvement suivi d'un autre mouvement contraire, était généralement occultée parce que les données concernant les individus présentant telle histoire étaient saisies en amont, puis en aval, de cette double dynamique, et ils en déduisaient l'utilité d'enquêtes à court terme²⁵. Or, le même phénomène peut être observé et la même conclusion peut en être tirée pour l'approche de la mobilité géographique. L'étude de l'habitat des ouvriers des Ateliers d'Oullins, et plus précisément des changements de domicile à quinze années d'intervalle modifiant la distan-

ce entre celui-ci et le lieu de travail, laisse apparaître, dans l'entre-deux-guerres, l'approfondissement d'une tendance des ouvriers à s'éloigner du site ferroviaire, qui peut s'expliquer de diverses manières. Le traitement informatique permettant toutes sortes de croisements, même les plus farfelus, a rendu possible la constatation que, sur douze ouvriers présents dans la commune et travaillant à l'usine lors des recensements effectués en 1906, 1921 et 1936, cinq ont éloigné leur habitat de l'usine. Et sur ces cinq, deux ont eu un itinéraire assez étrange, et pouvant évoquer à la dimension de la carrière d'un individu celui que Maurizio Gribaudo avait mis en évidence sur plusieurs générations à Turin²⁶ : après s'être d'abord rapprochés du site, ils s'en sont éloignés. Le même itinéraire est remarqué ces années-là chez six des trente ouvriers de 1921 et 1936 faisant partie en 1906 du ménage d'un travailleur du site. Cette étrange pérégrination, où l'on vient vers l'usine avant d'en repartir, semble se retrouver trop souvent. La simple comparaison des habitats à quinze années d'intervalle peut masquer une démarche plus complexe, voire tromper l'observateur. Il fallait donc revenir sur tous ces ouvriers retrouvés à quinze années de différence, en sachant que la trop faible fréquence des recensements simplifie bien des parcours, masque bien des itinéraires. L'étude de deux cent trente-neuf ouvriers changeant de domicile entre 1921 et 1936²⁷ permet d'en dénombrer quatre-vingt-six qui se sont rapprochés, puis éloignés, soit les trois-quarts du nombre de ceux qui n'ont déclaré que deux adresses, et bien plus que les vingt et un qui se sont d'abord éloignés, puis rapprochés. L'étude des listes électorales, pas toujours à jour, même pour prendre en compte ce type de mobilité,

permet de repérer quelques autres cheminots à l'itinéraire semblable. Pour cette mobilité donc, une étude donnant la possibilité de prendre en compte des données recueillies de manière moins espacée permet de saisir des phénomènes qui auraient en un autre cas échappé à l'observateur.

Et puis, il y a tout ce que l'on ne peut aisément mettre en rapport. Somme toute, Freud et Lacan ont aussi travaillé sur la mobilité sociale et l'on sait désormais en quoi le fait qu'un père médecin soit l'auteur d'ouvrages théoriques de puériculture peut influencer la carrière d'un fils magistrat jusqu'à le faire devenir président de Cour d'Appel.

HISTOIRE QUANTITATIVE ET PROSOPOGRAPHIE : DEUX MÉTHODES COMPLÉMENTAIRES

De ce rapide abord, la conclusion n'est en rien originale. Simplement, répétons-le, l'histoire quantitative ne permet d'avoir une vue que globale, de ne saisir que les grandes tendances. Pour une étude plus fine, un changement de focale s'impose. L'étude du personnel des Ateliers d'Oullins, grâce aux classiques sources quantitatives, laisse forcément de côté des aspects déterminants des mobilités que l'on ne peut saisir qu'à bien plus grande échelle. Quand le manoeuvre de cette usine, ayant obtenu entre temps la qualification d'ajusteur, a la chance de devenir maire et député, une biographie peut lui être consacrée qui en apprend plus sur les processus d'installation dans la ville, grâce à des réseaux de sociabilité aux multiples facettes, que sur les débats au sein de la S.F.I.O.²⁸. Et l'on se prend à rêver d'une série de biographies détaillées permettant d'avoir un

maximum de données sur la vie, la carrière, les itinéraires de centaines d'ouvriers d'une entreprise²⁹. Pour l'instant, il semble qu'il faut, d'une part, être conscient qu'en deçà même du codage et du traitement statistique, le recueil des données induit une approche, et qu'il ne faut pas hésiter à utiliser toutes les sources à notre disposition, mêmes les plus inhabituelles, les croiser, en mettant à profit des moyens techniques dont nous ne disposons pas il y a encore peu, mais sans oublier de soumettre toutes ces sources à la sagacité de notre critique, d'autant plus nécessaire que les imperfections des sources peuvent se potentialiser³⁰.

En tout état de cause, cette contribution critique ne se veut néanmoins qu'un hommage à l'histoire quantitative, indispensable pour une étude réelle des mobilités. Mais c'est précisément ce caractère essentiel qui doit inciter à une élémentaire prudence au cours des démarches d'approche.

NOTES

1 - Qui ont fait l'objet d'un récent article de Laurent THEVENOT, « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, novembre-décembre 1990, pp. 1275-1300.

2 - Traités dans le même numéro de cette revue par Dominique MERLLIE, « Les classements professionnels dans les enquêtes de mobilité », pp. 1317-1333.

3 - Les qualifications d'aide-ouvrier ébéniste, menuisier et maître-ouvrier menuisier sont celles qui figurent dans son dossier de la Caisse de retraite.

4 - Cette évolution est plus spécifique aux métiers du bois de cette usine, alors que la rationalisation n'a jamais pu donner des résultats concluants dans les ateliers des différentes compagnies de chemins de fer françaises, pour des raisons qu'il serait fort intéressant de connaître plus précisément.

5 - Les itinéraires professionnels des ouvriers du bois de ce site, recensés à quinze années d'intervalles, reflètent cette évolution et la situent bien dans son cadre chronologique. Les menuisiers de 1906 le sont toujours en 1921, sauf deux d'entre eux devenus ébénistes. Mais aucun ébéniste de 1906 ne se dit menuisier quinze années plus tard. Les ouvriers du bois de 1921, recensés en 1936, sans avoir acquis cette indétermination de la nomenclature qui n'est observable pleinement que chez les plus jeunes, sont déjà plus flous lorsqu'il s'agit de se revendiquer d'une profession.

6 - Cette dimension gratifiante du travail de nuit des assistants hospitaliers s'ajoute au fait qu'il permet d'échapper aux modes de contrôle et de surveillance jugés trop sévères dans les équipes de jour, avantage secondaire de ces horaires, rarement pris en compte. Voir à ce sujet Daniel MERCURE, Daniel REGIMBALD et Alain TANGUAY, « Le travail de nuit volontaire : pour préserver son autonomie », *Sociologie du travail*, n° 3, 1987, pp. 359-363, où les auteurs exposent les résultats d'une enquête réalisée auprès d'un groupe d'ouvriers d'une municipalité du Québec. Le passage à des niveaux différents d'autonomie pendant le labeur est une mobilité qui n'est le plus souvent prise en compte que lorsqu'elle s'associe au statut économique du travailleur. Là aussi se pose le problème des sources, et est souvent présent dans ce cas le fait que cette autonomie peut être rendue nécessaire par des contraintes d'ordre privé.

7 - Par exemple, lorsque le médecin de l'administration, en raison de pathologies consécutives à un travail nocturne, le contraint à abandonner un poste de nuit.

8 - L'on peut ainsi évoquer le dessin de Wolinski, où l'on voit un enseignant répondre « Je vous comprends » à un élève qui lui dit « Monsieur, je ne peux respecter un individu qui gagne moins d'une brique par mois », publié par le *Nouvel Observateur* du 4 septembre 1987 et repris dans de nombreuses publications de syndicats enseignants. Plus explicite encore la revendication de la coordination des infirmières qui, lors de la grève de l'automne 1988, réclamait une augmentation substantielle des traitements en tant que signe de reconnaissance, à tel point que Léon Schwartzberg a pu écrire « Il aurait peut-être valu la peine de reconnaître le bien-fondé de leurs revendications, leur dire : « C'est vrai, vous valez 2000 F de plus, seulement voilà, en ce moment, on ne peut pas », Préface à *Ras la seringue, histoire d'un mouvement*, Paris, 1989.

9 - « C'est comme conduire un tramway » affirment perfidement d'autres cheminots. La revendication est celle d'un grade T6 alors qu'existent déjà quatre grades, de T2 à T5.

10 - « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, mars 1975, pp. 95-107.

11 - C'est ainsi que la tentative de définition de la réussite sociale qu'effectue Jean-Luc PINOL reflète bien à quel point il s'agit d'une gageure. Il termine : « Le caractère subjectif du phénomène est patent. Il est affaire de conscience. Plus encore que pour la mobilité, une mesure objective en est délicate, voire impossible. Il n'en demeure pas moins que la réussite sociale peut, parfois plus que la mobilité, être l'aspiration dominante », *Mobilités et immobilismes d'une grande ville : Lyon de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre Mondiale*, thèse de doctorat d'Etat, Université Lumière-Lyon 2, 1989, p. 5. Les perceptions dissemblables des mêmes métiers au même instant par des générations différentes peuvent encore perturber la détermination de la réussite sociale. C'est ainsi qu'à un moment où un garçon de treize ans rêve d'être électricien, son père peut lui imposer de devenir serrurier : « C'est un métier sûr. On aura toujours besoin de serruriers. Tandis que l'électricité !... », Adélaïde BLASQUEZ, *Gaston Lucas, serrurier*, Paris, 1976, p. 26. S'ajoute aux critiques en ces ouvrages formulées le fait que, à quelques années d'intervalle, ce n'est pas réellement la même question

qui peut se trouver posée. Ainsi, se dire employé d'une Compagnie de chemin de fer en 1936, après l'obtention du statut dans l'immédiat après-guerre et la crise des années trente, revient à se situer par rapport au fait, d'une indéniable importance, que l'on n'est point licenciable. Une modalité déterminée à partir de deux sources se situant dans des contextes différents présente un caractère d'imperfection, mais tel est le lot, précisément, de toute étude de mobilité.

12 - Par exemple par Jean-Luc PINOL, *Espace social et espace politique*, Lyon, 1980, pp. 7-20, et Philippe VIDELIER, *Vénissieux de A à V*, Lyon, 1983, pp. 7-22.

13 - PINOL, *op. cit.*, p. 9.

14 - Mais cette inscription plus fréquente des syndicalistes ne se retrouve pas forcément chez les adhérents du syndicat. Ainsi, en 1906, alors que 77 % des ouvriers oullinois susceptibles de l'être sont inscrits sur les listes électorales, c'est le cas de 79 % des syndiqués. En fait, une observation plus affinée permet de saisir une plus forte inscription des syndiqués sur les registres électoraux lorsque des critères tels que le type de ménage ou l'origine géographique - les Oullinois d'origine sont moins nombreux à être syndiqués - sont pris en compte.

15 - A contrario, ce travers des listes électorales peut révéler une évolution de la manière dont les travailleurs ressentent leur qualification. Ainsi, pour reprendre l'exemple utilisé supra des travailleurs du bois, ils ont, à l'exception de deux d'entre eux ayant eu une promotion, la même qualification sur les listes électorales et les registres du recensement en 1906. Trente années plus tard règne la plus grande confusion et l'on se dit indistinctement l'un ou l'autre.

16 - Mais soumises aux mêmes restrictions que les listes électorales : pas de femme, pas de jeune, pas d'étranger.

17 - Ce qui permet, parmi d'autres phénomènes, de mettre en évidence le fait qu'il faut se méfier de cette facilité qui nous fait prendre la localité de naissance de l'enfant pour la commune du domicile du père. La mère retourne parfois dans sa propre famille pour accoucher, va plus rarement dans celle de son conjoint. Là encore, attendre d'une source autre chose que ce qu'elle peut nous indiquer est bien imprudent, et risque dans ce cas de révéler une mobilité géographique fictive.

18 - Soit par la consultation des Archives Départementales de Hautes-Alpes pour ceux des ouvriers qui sont nés il y a plus d'un siècle, soit par la consultation des actes de mariage de ces ouvriers s'ils ont été établis dans le département du Rhône. La per-

manence de la constatation ne compense pas les insuffisances dues au caractère composite de ces sources, qui saisissent les pères à des moments différents de leur vie, mais n'en est pas moins un élément incontestable.

19 - L'engagement peut aussi expliquer un autre type de mobilité géographique, à l'intérieur d'une entreprise, lorsque l'on déplace communément les militants, comme à la S.N.C.F. dans l'après-guerre. Ce type de sanction, officiel lorsqu'il s'agit d'une mutation d'un établissement à l'autre, ou officieux lorsque le syndicaliste est déplacé d'atelier en atelier à l'intérieur du même site, s'oppose d'ailleurs à une autre pratique, observée dans la même entreprise, qui fait qu'un militant à isoler est placé dans un poste qu'il ne quitte pas pendant de longues années, ou lorsque les mauvaises têtes sont regroupées dans le même bâtiment. Que semblent être incohérentes ces pratiques n'empêche pas que l'engagement est un facteur de cette mobilité, et qu'il est difficile de le prendre en compte en n'utilisant que les sources les plus ordinaires de l'histoire quantitative.

20 - C'est bien sûr le cas de Jean-Baptiste DUMAY, maire du Creusot et dont l'autobiographie a été publiée sous le titre *Mémoires d'un militant ouvrier du Creusot (1841-1905)*, Grenoble, 1976, mais aussi celui de Louis Normand, ancien ouvrier ajusteur des Ateliers d'Oullins, révoqué du P.I.M. après son élection comme conseiller municipal sur une liste socialiste, embauché alors par la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon où il fonde un syndicat, puis licencié après une grève et qui emprunte alors quelque argent à ses anciens compagnons du P.I.M. qu'il a conseillé lors de la création de leur syndicat pour lui « faciliter les débuts d'un petit commerce de vin en demi-gros », et qui, élu député, siégea dans la même Chambre que Jean-Baptiste Dumay.

21 - C'est ainsi que, par exemple, les fils des leaders de la C.G.T. des métaux des années 1950 ont eu une carrière plus gratifiante que celle de la plupart des fils de métallurgistes, et que l'observation de Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON n'est sans doute pas très opérante en ce cas : « La mobilité contrôlée d'un nombre limité d'individus peut servir à la perpétuation de la structure des rapports de classe », *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, 1970, p. 69.

22 - C'est le cas par exemple de l'étude d'Olivier SCHWARTZ, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, Paris, 1990.

23 - C'est-à-dire que les témoins du même âge que le marié pouvant travailler dans la même usine ont un niveau de qualification proche de celui-ci : le manoeuvre

est témoin au mariage du manoeuvre ou du frappeur, l'ajusteur à celui de l'ajusteur ou du menuisier.

24 - Sept sur huit cent huit témoins aux mariages célébrés à Oullins des ouvriers de 1906, un seul à celui des ouriers de 1936.

25 - Yves FRICKER et Roger GIROD, « Mobilité séquentielle », *Revue française de Sociologie*, n° 1, 1971, pp. 1-18.

26 - Avec, comme autre élément permettant de distinguer ces deux phénomènes, le fait qu'à Oullins il n'y ait pas une réelle différenciation du confort des logements, tandis qu'à Turin le trajet des immigrés à l'intérieur de la ville s'effectuait surtout en fonction de la qualité de l'habitat : « Cet itinéraire illustre un autre aspect de l'amélioration constante qu'obtiennent ces familles dans le monde turinois », *Procès de mobilité et d'intégration, le monde ouvrier turinois dans le premier siècle*, thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 76-79.

27 - La première cohorte n'a pas été étudiée du fait de l'absence de dénordement en 1916, mais aussi parce que la guerre, tout comme les mouvements sociaux et le recrutement important de personnel dans les années qui ont précédé le recensement de 1921, auraient terni les phénomènes observés. D'autre part, les vingt locataires cheminots de la cité P.L.M. et des H.B.M. construits dans les années trente et recensés à Oullins en 1921 n'ont pas été retenus pour ne pas fausser l'étude. Au reste, leur prise en compte n'aurait pas véritablement transformé les données recueillies à propos des autres cheminots mobiles, et auraient confirmé et amplifié les conclusions de cette étude.

28 - MEILLEUR, *Portrait de Claude Jordéry (1876-1945) la mémoire au service d'une légende*, mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon 2, 1989. Il faut

cependant être attentif au fait que des éléments primordiaux de la vie d'un invidu ne peuvent apparaître que lors de l'étude d'une population relativement nombreuse. C'est ainsi qu'« au début des années vingt, pour un Algérien, échapper à la condition de manoeuvre, ce n'est pas acquérir une qualification professionnelle, mais quitter ou ne pas entrer du tout à l'usine », Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front Populaire*, thèse de Doctorat, Université Lumière Lyon 2, 1988, p. 282.

29 - En écrivant « Malgré [...] des difficultés méthodologiques dans le recueil et l'analyse, les récits de vie constituent un outil incomparable d'accès au vécu subjectif; et la richesse de leurs contenus est une source d'hypothèses inépuisable. Malheureusement, les sociologues, obnubilés par la recherche d'une apparence de scientificité, se tournent de plus en plus vers le quantitatif et délaissent les récits de vie », Daniel BERTAUX semble opposer histoire orale et histoire quantitative. Or, en mettant en oeuvre des moyens importants, elles peuvent se révéler complémentaires. « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, volume LXIX, juillet-décembre 1980, pp. 197-227.

30 - Ainsi, utiliser les listes électorales pour préciser la distinction de professions déclarées à l'agent recenseur, outre le risque d'anachronisme évoqué supra, n'est que de peu d'utilité pour des travailleurs restés dans le vague lors du recensement. Ainsi, à Oullins, en 1936, le taux des cheminots susceptibles d'être inscrits mais non inscrits s'étant simplement déclarés « employés » ou « agents » est près de trois fois plus important que celui de leurs compagnons ayant précisé à l'agent du recensement quel était leur métier.